



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : **61**

Date de Publicité : 26/01/2010

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Séance du lundi 25 janvier 2010
D - 2010028

Aujourd'hui Lundi 25 janvier Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG - LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRES, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE (*présente à partir de 18h25*), M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Didier CAZABONNE, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Maxime SIBE, Mme Sarah BROMBERG, Mme Paola PLANTIER, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON,

Soutien à l'économie créative. Manifestation présentée par l'association La Maison des Arts et des Créateurs. Demande de subvention. Décision. Autorisation.

M. Josy REIFFERS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de son intervention en faveur du développement de l'économie créative, la Ville de Bordeaux a mis en place une mission spécifique d'animation, de structuration et de prospective en direction des acteurs de ce secteur, dotée d'un budget de 30 000 € destiné à soutenir des actions collectives structurantes.

L'association la Maison des Arts et des Créateurs dont le siège est situé 54 rue Bel Orme à Bordeaux, reconduit en 2010 la manifestation Mod'Arts dont la première édition s'est tenue en 2008 à l'espace Saint Rémi, avec le soutien de la Ville de Bordeaux.

L'édition 2010 se déroulera sur trois jours les 9, 10 et 11 avril à la Faïencerie à Bordeaux et réunira autour de défilés de mode, de rencontres professionnelles et de conférences, les créateurs, le monde professionnel, la distribution sélective, les écoles bordelaises : IBSM, ESMOD, LIMA, BEM ainsi que les fédérations professionnelles parisiennes.

Il s'agit

- de fédérer et promouvoir la jeune création de Bordeaux et de l'Aquitaine auprès du grand public et des professionnels de la filière textile-habillement et accessoires.
- de favoriser l'emploi et la création d'entreprise
- de faire découvrir ces métiers par l'accès à des conférences professionnelles,
- de valoriser les savoir-faire, l'innovation et la création

900 personnes sont attendues sur les trois jours.

Le budget prévisionnel de l'action s'élève à 45 000 € et la demande de subvention à 6 000 €. Compte tenu des budgets disponibles, je vous propose de reconduire la participation de la Ville à l'identique par rapport à l'édition précédente en 2008, soit 4 000 €.

Des accompagnements en prestations à l'étude pourraient venir compléter cette subvention. Ces prestations concernent une participation de la Ville à la fourniture d'un buffet dînatoire, de moyens de promotions pour annoncer l'évènement et d'un hébergement dans des locaux municipaux le temps du montage de l'opération.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à attribuer et à verser une subvention de 4 000 € à l'association La Maison des Arts et des Créateurs, dont le montant sera imputé sur le budget de la Ville (fonction 9 – sous-fonction 90 - nature 6574).

Cette subvention sera versée sous réserve de la signature de la convention ci-annexée.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 25 janvier 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Josy REIFFERS
Adjoint au Maire

DOSSIER ENTREPRISES & PARTENARIATS

MOD'ARTS 2. « FETE DE LA MODE & DES ARTS »

A BORDEAUX

LA FAÏENCERIE LES 09/10/11 Avril 2010

Sous le signe de l'innovation et de la créativité, cette manifestation a pour objet de mettre en valeur le savoir-faire de la jeune création à Bordeaux et en Aquitaine et impulser une nouvelle dynamique dans le design de mode à Bordeaux.

MOD'ARTS est une manifestation qui s'inscrit dans une démarche de « développement durable » et écocitoyenne.

60% des participants utilisent des matières biologiques, technologiques, font appel à des savoir-faire anciens et artisanaux, des ateliers de fabrication associatifs liés à la réinsertion. Elle s'inscrit dans le projet de pépinière qui fait actuellement l'objet d'une étude.

Fort d'une 1^{ère} expérience en Novembre 2008 à l'Espace St Rémi, pour cette seconde édition nous souhaitons :

- Fédérer et soutenir de nouveaux talents.
- Développer notre concept de la mode et des arts.
- Confirmer le principe d'une manifestation grand public et professionnelle qui n'existe pas dans notre région,
- Associer d'autres modes d'expression artistique comme la musique ou les musiques avec une soirée entièrement festive.

Les écoles IBSM et ESMOD, BEM, EFAP et les Beaux Arts sont associées.

- Nous ciblons principalement les jeunes entreprises, de moins de 5 ans, de Bordeaux et de la Région Aquitaine.

Les créateurs en cours de création d'entreprises ou bien ayant un projet en cours de création. Ils sont principalement issus de la filière textile mode et accessoires. Les designers, artistes créateurs, musiciens sont associés.

Avant toute inscription ils doivent soumettre un dossier mentionnant leur parcours et leur projet professionnel et tout document représentatif de leurs créations.

Enfin il mentionneront nominativement leurs lieux de distribution.

- Les créateurs confirmés justifiant d'expertise en entreprise de <5-10 ans> maximum et un développement commercial national.

Chaque segment aura son espace défini en « quartiers de mode »

- Les Créateurs du Faubourg des Arts sont invités à nous rejoindre, à nouveau.

En dehors des manifestations MOD'ARTS , l'Association MACM-Bordeaux réunit régulièrement ses adhérents pour des échanges d'expérience, des conseils, des informations professionnelles.

Les calendriers des manifestations parisiennes sont adressés avec des invitations gratuites. Madame de Vincenzi parraine sur place ces visites professionnelles.

Début Novembre 3 créateurs ont participé gratuitement au Forum de la marque et marketing, réservé aux professionnels, « Empreintes » grâce à un partenariat avec la société organisatrice.

Ces actions sont réalisées bénévolement.

Le seul atelier à Bordeaux de fabrication Haute Couture Laurence d'Ornon également a proposé de s'associer à la manifestation en tant que conseil technique produit. (griffe Hermes, Givenchy.....)

- Devenir partenaire de MOD'ARTS et soutenir l'Association MACM-Bordeaux, c'est bien plus qu'un partenariat classique :

C'est soutenir la jeune création et l'innovation créative dans le Design de Mode à Bordeaux et en Aquitaine.

C'est aussi soutenir l'emploi et la création d'entreprise de la filière.

I – CONCEPT MOD'ARTS 2010

Toujours sur 2 jours ½, en partenariat avec un site réputé, nous proposons :

Le Vendredi 09 Avril :

- 17.30 Accueil invités.
- 18.00 Inauguration avec professionnels, les différents partenaires.
- 19.00 2 Défilés écoles et créateurs en soirée, cocktail & dégustation de vins.
- 21.00 Soirée piano-bar ou autre animation, orchestre.....

Le Samedi 10 Avril :

- 10.00 Ouverture et journée grand public.
- 11.00 Conférences sur les métiers artistiques et de la mode et échanges entreprises.
- 12.00 Défilé boutique [35'] ou créateurs invités de pépinières régionales.
- 15.00 Conférence et présentations d'entreprises.
- 16.00 Défilé 1 école.
- 17.00 Performance show , spectacle.....
- 18.30 Soirée « FETE DE LA MODE & DES ARTS » Défilé créateurs suivi d'une dégustation.
- 21.00 Soirée piano-bar et concerts.

Le Dimanche 11 Avril : Journée grand public avec défilé en après midi suivi de dégustations.

- 10.00 Ouverture et journée grand public.
- 11.30 Conférence ou rencontre avec professionnels.
- 15.00 Défilé 1 école.
- 16.30 Défilé créateurs /1.
- 17.30 Performance show.
- 18.00 Défilé créateurs / 2 suivi d'une dégustation.
- 21.00 Soirée de clôture avec dîner payant en partenariat avec la Faïencerie et Amadeus Song – soirée pouvant être parrainée.

Au cours de ces journées 24 à 30 créateurs seront sur leurs stands pour les expositions, présentations de leur savoir-faire et ventes.

II - LIEU

- Un lieu retenu pour 2010 « La Faïencerie » avec le piano-bar AMADEUS SONG qui peut recevoir 600 personnes /défilé.
- Le lieu retenu pour 2011 sera la Chambre de Commerce & d'Industrie à Bordeaux.

III - 1 COMMUNICATION

Les entreprises régionales et les commerçants du textile-habillement seront invitées. Nous comptons sur la participation de créateurs parisiens, de Fédérations et Groupement Professionnels (GIH, FNH,).

Une équipe de communicants, agence et écoles participent à la réalisation de MOD'ARTS 2010.

- Par l'association : 1000 invitations seront envoyées par mail et par poste dont 150 gratuites.
- 2500 flyers seront mis à la disposition des créateurs et des partenaires.
- 500 catalogues minimum seront édités mentionnant les coordonnées des créateurs , les logos des partenaires – distribués pendant la manifestation et chez les commerçants.....
- 1 site internet : <http://www.modarts-bordeaux> sur les mêmes bases que le catalogue – opérationnel à fin Novembre.
- Blog, Face Book.....

Nous pensons pouvoir drainer par jour > de 350/500 personnes.

III - 2 RETROPLANNING

Le calendrier des actions à mettre en oeuvre sera communiqué à fin Octobre.

- Le site internet sera opérationnel au 15 Décembre 2009
- Dès le mois de mars 2010 une campagne d'affichage sera faite par la société Ellipse Affichage sur 5 sites : Megarama Bastide, Talence, Copifac x 2, Box Office.
- Début avril il sera complété par l'affichages de la Mairie – 50 panneaux du réseau DECAUX: journaux électroniques et le réseau affichage.Bordeaux Magazine et Bordeaux Sortir.....
- Jour de la manifestation
- Mise à disposition d'un catalogue récapitulatif créateurs et partenaires

La presse reliera l'information :

Bordeaux Madame

Bordeaux Commerce

Spirit

Femina et Journal Sud Ouest

Objectif Aquitaine

Les éditions régionales de « Elle » et « Marie-Claire »

Be Street

Bassin People/Viva (Bassin et Gironde)..... ainsi que tous les gratuits de la ville, la CUB et les éditions régionales

Presse écrite féminine : Marie-Claire, Elle, Jalouse

.....ainsi que la radio Chérie FM, NRJ et la TV (TV7 et FR3.....).

La mise en place des Relations Publiques sera assurée par les étudiants.

La création et la gestion du site internet et tous les outils audio-visuels doivent être créés dès le 15 décembre 2009 des écoles sont contactées.

Les Conférences professionnelles seront organisées par BEM dans le cadre de l'étude des industries créatives.

IV – 1 BUDGET

- L'expérience de 2008 nous permet d'appréhender plus facilement les charges et les ressources en fonction de nos objectifs 2010.
- Pour a 1^{ère} session, 3 postes n'avaient pas été budgétés ou insuffisamment : sécurité, impression des affichages Decaux, défraiement des mannequins et publicité.
- Il a été budgété l'invitation de 2 personnalités VIP professionnels de Paris et de la région Aquitaine de la filière
- Le budget prévisionnel est de : 45 000,00€(sur demande)

IV – 2 MODALITES & CALENDRIER D'INSCRIPTION DES PARTENAIRES

MOD'ARTS est soutenu par les collectivités locales, territoriales, consulaires et les entreprises privées.

Les partenariats en be to be et financiers incluent systématiquement l'insertion dans tous les outils de communication dont l'insertion dans le catalogue.

- NOUS CONSULTER POUR LES DIFFERENTS MODES DE PARTICIPATION :
- l'insertion catalogue/programme de ¼ de page à 1 page. Ces insertions sont offertes dès 1500,00€ de participation financière.
- Présence sur le site, affichage....
- La réservation de l'une des soirée par une entreprise dans le cadre d'Incentive des salariés et équipes management.
- L'animation d'une conférence pour la présentation de votre entreprise, produits et services.
- Réservation d'une table pour la soirée de clôture du Dimanche après les défilés, organisée à l'Amadeus Song.
- Réservation d'un corner sur les lieux.

Pour une bonne organisation, nous invitons l'ensemble des partenaires à nous rejoindre dès le mois de Novembre 2008, afin de faciliter la mise en œuvre de MOD'ARTS.

Les partenaires financiers pourront ainsi défiscaliser dès l'exercice 2009.

- V - PARTENARIATS PREVISIONNELS

Mairie

Conseil Régional

Chambre de Commerce & de l'Industrie de Bordeaux

Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Chambre de Commerce de Bordeaux

Chambre Syndicale des céramistes et Ateliers d'Art de France

Fédération Nationale de l'Habillement

La Fédération du Prêt à Porter à Paris reliera l'information ainsi que d'autres organisations professionnelles telles la Fédération Nationale de l'Habillement et le Syndicat des Industries du Vêtement d'Aquitaine.

Syndicat des Industries du Vêtement d'Aquitaine.

Ecoles et Université :

BEM
ESMOD
ECOLE DES BEAUX ARTS
IBSM
IDAE
EFAP
TUNON

Entreprises :

DOMOFRANCE
LECTRA
MOD 8
PARE GABIA
GALERIES LAFAYETTE
LA FAÏENCERIE ET AMADEUS SONG

CREDIT AGRICOLE.....

Ellipse Affichage assurera une campagne dans son réseau : Mégarama Bastille et Talence....
En be to be.

Les Vins :

Centre Oenologique du Médoc
L'Alliance des Crus Bourgeois
Château Petit Puch
La Cave La Paroisse

Les Médias :

TV7 et FR3
Sud Ouest et Fémina, Spirit
Les éditions régionales : Elle et Marie-Claire

Maquillages : Mara de Backstage

Coiffures : Vania LAPORTE

Pour toute demande particulière nous en informer rapidement

VI - LES INVITES PRESSENTIS

Madame Isabelle JUPPE, marraine de la manifestation.
Ainsi qu'une professionnelle de Paris et de la région.

Des décideurs de la vie économique de la ville de Bordeaux et de la région Aquitaine et collectivités territoriales

- Monsieur Alain JUPPE
- Monsieur Alain ROUSSET
- Monsieur Laurent COURBU
-
-

Des professionnels et personnalités du monde de la mode parisiennes, régionales et nationales, des entreprises du secteur d'activité

Le commerce multimarque de la filière textile-habillement du Centre Ville

Le Site d'Hossegor « EUROSIMA »

La Résidence de l'Art à NONTRON en Dordogne.

Ateliers d'Art de France

Budget prévisionnel de l'action Exercice/ Septembre 2009/Juin 2010

CHARGES HT	MONTANT(2)	PRODUITS (1)	MONTANT(2)
I Charges directes affectées à l'action		I. Ressources directes affectées à l'action	13100
60 – Achat	11000	70 -Ventes, prestations de services, marchandises, entrées	13100
Achats d'études et de prestations de services	10000		
Achats de matières et de fournitures	800		
Autres fournitures	300		
61 - Services extérieurs	17900	74- Subventions d'exploitation	31400
Sous traitance générale /stands	8400	Etat:	
Locations	9000		
Entretien, nettoyage salle	300	Région :	3600
Assurance	200		
Documentation	0	Département :	
		FISAC ou équivalent /concours, Prix Innovation Créative	3800
62 - Autres services extérieurs	14400		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	6500	Ville de Bordeaux	6000
Publicité, publication	7400	Autre commune	1000
Déplacements, missions	1000	CUB	1000
Services bancaires, autres	0	Chambre des métiers & Artisanat	1000
63 - Impôts et taxes		Organismes sociaux (à détailler):	
Impôts et taxes sur rémunération		CCIB	3000
Autres impôts et taxes		Divers	
64- Charges de personnel		Fonds européens	
Rémunération des personnels		CNASEA (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres recettes : partenariats privés	12000
Autres charges de personnel		75 - Autres produits de gestion	
65- Autres charges de gestion courante		76 - Produits financiers	
66- Charges financières		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
67- Charges exceptionnelles			
68- Dotation aux amortissements			
II. Charges indirectes affectées à l'action		II. Ressources indirectes affectées à l'action	
Charges fixes de fonctionnement	1200		
Frais financiers			
Autres			
Total des charges	445000	Total des produits	44500
86- Emplois des contributions volontaires en nature	500	87 - Contributions volontaires en nature	500
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole	500	Dons en nature	500
TOTAL DES CHARGES	45000	TOTAL DES PRODUITS	45000

CONVENTION DE PARTENARIAT 2010

VILLE DE BORDEAUX Association
La Maison des Arts et des Créateurs de
Mode (MACM)

Entre, la Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPÉ, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal, en date du

Et l'Association La Maison des Arts et des Créateurs de Mode, représentée par sa présidente, Madame DAUREL.

Exposé

La politique générale d'aide aux associations de la ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

Considérant

que l'association La Maison des Arts et des Créateurs de Mode, domiciliée 54 rue Bel Orme à Bordeaux, dont les statuts ont été approuvés le 2 mai 2007 et dont la déclaration de création a été reçue en Préfecture de la Gironde le 2 mai 2007, a pour but de réunir, fédérer, promouvoir de jeunes créateurs diplômés, tous les porteurs de projets, les soutenir dans la création d'entreprises, dans les secteurs des métiers d'arts, de l'architecture d'intérieur, du design, de la décoration, de la mode et de la bijouterie dans un même lieu, en résidence dans un showroom ; mais aussi de concevoir et organiser des programmes de formation seule ou en partenariat, des événements et toute manifestation ayant pour objet la promotion de l'association et de ses adhérents, présentant un intérêt communal propre,

Il a été convenu :

Article 1 – Activités et projets de l'association

L'association s'engage les 9, 10 et 11 Avril 2010 à réaliser l'action « Mod'Arts ».

Descriptif détaillé de l'action : cf. annexes.

Article 2 – Mise à disposition des moyens

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'association :

- une subvention de 4 000 euros

Au regard du budget prévisionnel (annexé à la présente convention), la réalisation des activités s'élève à 45 000 euros T.T.C.

- des moyens techniques pouvant être mis en place en liaison avec la Cellule des manifestations publiques et les Affaires immobilières de la Mairie de Bordeaux .

L'association s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux, subvention et moyens techniques pour contribuer à l'opération décrite à l'article 1.

Article 3 – Conditions d'utilisation de l'aide

L'association « Maison des Arts et des Créateurs de Mode » s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux, dans les conditions suivantes :

- la subvention sera utilisée pour les actions décrites à l'article 1 pour l'année 2010.

Au regard du budget prévisionnel, la réalisation des activités s'élève à 45 000 € et la subvention municipale à 4 000 €.

Article 4 – Mode de règlement

La subvention prévue à l'article 2 sera versée par la Ville de Bordeaux une fois l'opération réalisée au vu d'un état des dépenses et des recettes certifié exact par le Président de l'association et d'un bilan qualitatif. Le cas échéant, un acompte pourra être versé à hauteur de 50 % de la subvention votée sur présentation soit de contrats conclus avec des prestataires, soit d'un état d'engagement des dépenses certifié exact par le Président de l'association et après signature de la présente convention.

Elle sera créditée au compte de l'association La Maison des Arts et des Créateurs de Mode
n° 13306 00271 00016978077 32
Etablissement : Crédit Agricole

Le versement de la subvention municipale ne pourra pas intervenir au-delà d'un délai maximum de 18 mois à compter de la date du vote de la subvention en séance du Conseil municipal.

A défaut, le bénéficiaire sera réputé renoncer à percevoir la subvention et dans le cas où un acompte aurait été versé, la Ville de Bordeaux pourra exercer la répétition des sommes déjà versées.

Article 5 – Conditions générales

L'association s'engage :

- 1) à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,
- 2) à déclarer sous 3 mois, à la Ville, toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux,
- 3) à déclarer sous 3 mois, à la Ville, tout changement intervenu dans son conseil d'administration,
- 4) à ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature,
- 5) à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général,
- 6) à restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées,
- 7) à rappeler sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur les supports qu'elle estimera les plus adaptés, l'aide que lui apporte la Mairie, soit sous la forme de la présence du logo municipal, soit sous la forme du texte suivant « association soutenue par la Mairie de Bordeaux ». Le logo est à retirer à la Direction de la Communication qui devra également être destinataire de la totalité des éléments de communication ou d'information externe de l'association (affiches, plaquettes, dossiers de presse, ...).

Article 6 – Condition de renouvellement

La présente convention est conclue pour la période fixée à l'article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

Article 7 – Condition de résiliation

En cas de non respect par l'association de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

Article 8 – Contrôle de la Ville sur l'association

Conformément à l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le Maire :

- une copie certifiée de son budget,
- une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 1/03/1984,
- tout document faisant connaître les résultats de son activité.

Article 9 – Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association.

Article 10 – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile à savoir :

- par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville,
- par l'association La Maison des Arts et des Créateurs de Mode, 54 rue de Bel Orme à Bordeaux.

Fait à Bordeaux en 2 exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux,

Pour l'association La Maison des Arts et des Créateurs de Mode,

Josy REIFFERS

Adjoint au Maire

Madame DAUREL

Présidente